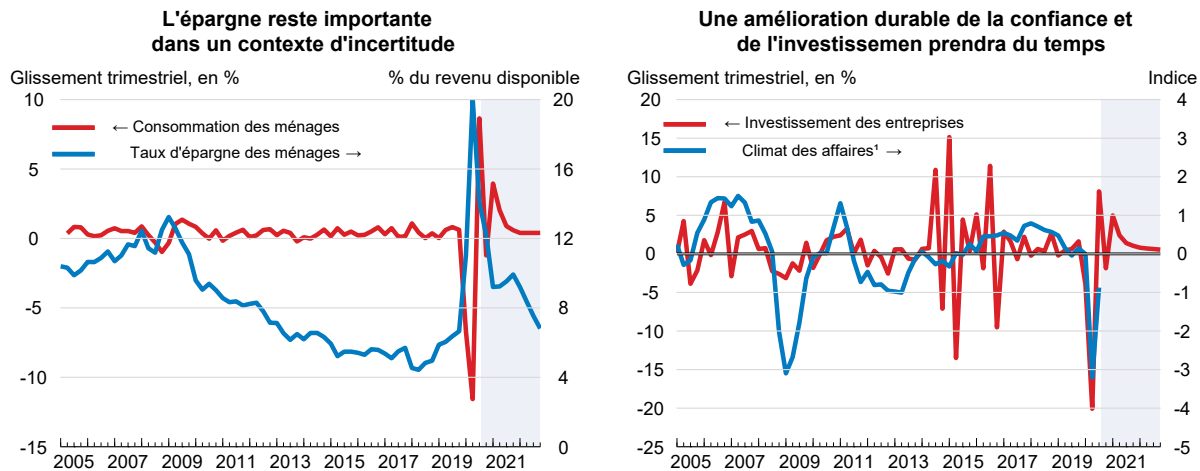


Belgique

Durement touché par la crise liée au COVID-19, le PIB devrait reculer de 7.5 % en 2020, pour se redresser ensuite lentement. L'économie est actuellement affectée par les mesures strictes d'endiguement adoptées à la fin de 2020. Même si elles sont assouplies par la suite, ces restrictions devraient être maintenues pour lutter contre de nouvelles vagues sporadiques de contamination par le virus jusqu'à l'arrivée d'un vaccin. Elles pèseront sur la consommation des ménages, l'épargne de précaution demeurant élevée au cours des deux prochaines années. Des perspectives de croissance médiocres et incertaines, conjuguées à la contraction des marges bénéficiaires, devraient limiter l'investissement des entreprises.

Dans l'attente d'une vaccination généralisée, les autorités devraient renforcer les mesures qui sont efficaces contre la propagation du virus, comme le dépistage, le traçage et l'isolement, tout en consolidant, comme prévu, le système de santé publique. Elles devraient continuer d'apporter un soutien budgétaire à l'économie, en ciblant ces aides sur les entreprises directement touchées par les mesures de confinement, afin d'éviter des faillites inutiles et l'octroi d'aides à des entreprises non viables. Dans le cadre de son plan de relance, le nouveau gouvernement entend augmenter l'investissement public en le centrant sur son plan d'action numérique et sur la transition énergétique, ce qui est une bonne chose pour soutenir la reprise tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux.

Belgique



1. Les données sont basées sur leur moyenne trimestrielle et sont normalisés en utilisant leur moyenne sur longue période et leur écart-type.
 Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE No 108; et Banque nationale de Belgique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934217874>

Belgique : Demande, production et prix

Belgique	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Prix courants milliards de EUR	Pourcentage de variation, en volume (prix de 2015)				
PIB aux prix du marché	445.0	1.8	1.7	-7.5	4.7	2.7
Consommation privée	229.1	1.9	1.5	-10.6	6.2	2.4
Consommation publique	102.4	1.3	1.7	2.4	0.6	1.0
Formation brute de capital fixe	103.6	3.4	3.4	-13.5	5.7	3.9
Demande intérieure finale	435.1	2.1	2.0	-8.3	4.6	2.4
Variation des stocks ¹	5.2	0.3	-0.4	0.5	-0.1	0.0
Demande intérieure totale	440.4	2.4	1.5	-7.7	4.5	2.4
Exportations de biens et services	370.2	0.6	1.0	-7.8	5.1	3.9
Importations de biens et services	365.6	1.3	0.8	-8.1	4.9	3.5
Exportations nettes ¹	4.6	-0.5	0.2	0.2	0.2	0.3
<i>Pour mémoire</i>						
Déflateur du PIB	—	1.6	1.7	0.6	0.9	0.5
Indice des prix à la consommation harmonisé	—	2.3	1.2	0.5	0.7	0.6
IPCH sous-jacent ²	—	1.3	1.5	1.3	0.5	0.6
Taux de chômage (% de la population active)	—	6.0	5.4	5.7	7.9	6.8
Taux d'épargne nette des ménages (% du revenu disponible)	—	4.7	6.2	14.3	9.5	8.0
Solde financier des administrations publiques (% du PIB)	—	-0.8	-1.9	-11.3	-8.1	-4.8
Dette brute des administrations publiques (% du PIB)	—	118.3	120.9	139.2	141.5	143.0
Dette brute des administrations publiques, définition Maastricht (% du PIB)	—	99.8	98.1	116.3	118.7	120.2
Balance des opérations courantes (% du PIB)	—	-0.8	0.3	-1.1	-0.3	0.0

1. Contributions aux variations du PIB en volume, montant effectif pour la première colonne.

2. Y compris la divergence statistique. La divergence statistique représente 5.3% du pourcentage de variation en 2019.

3. Indice des prix à la consommation harmonisé, hors énergie, alimentation, alcool et tabac.

Source: Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 108.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934217893>

La résurgence de l'épidémie a nécessité de nouvelles mesures de restriction

Une résurgence de l'épidémie a eu lieu, le nombre de cas confirmés se hissant à des niveaux plus élevés que lors du pic d'avril. Les autorités avaient levé les mesures de confinement généralisé à partir de mai, à quelques exceptions près comme l'interdiction des rassemblements de masse, mais elles ont pris des mesures strictes d'application générale depuis octobre. Cela recouvre la fermeture des bars et restaurants, un couvre-feu instauré à la mi-octobre, la fermeture des magasins vendant des produits non essentiels et l'obligation de télétravailler (à quelques exceptions près) pour une période de six semaines commençant au début de novembre. Le nombre de patients hospitalisés et le taux d'occupation des lits de soins intensifs ont dépassé à la fin d'octobre les pics qu'ils avaient atteints précédemment en 2020, mais ils ont ensuite commencé à refluer.

L'économie a été durement touchée

Le PIB a enregistré un recul de 14.8 % au premier semestre de 2020, qui n'a été compensé qu'en partie par le rebond du troisième trimestre. Les retombées négatives de la pandémie ont été moins graves que prévu initialement, car certains secteurs, comme les services professionnels, ont fait preuve de résilience. En outre, les mesures prises rapidement par les pouvoirs publics ont contribué de manière considérable à soutenir l'activité économique. La levée progressive des mesures d'endiguement initiales a débouché sur une reprise partielle et inégale. La confiance des entreprises s'est redressée après avoir atteint un point bas plus tôt dans l'année, mais elle demeure nettement en deçà de son niveau d'avant la crise. Compte tenu des nouvelles mesures strictes d'endiguement qui ont été adoptées, le chiffre d'affaires des entreprises privées est tombé à la mi-novembre à un niveau inférieur de 17 % à la normale. Il est particulièrement faible dans les secteurs qui ont été durement touchés par diverses mesures d'endiguement de manière prolongée, tels que le secteur des activités artistiques et du spectacle et celui de la restauration et de l'hébergement (où il est inférieur de 77 % et 66 %, respectivement, à son niveau normal), situation qui devrait sans doute perdurer l'année prochaine.

Les pouvoirs publics ont agi rapidement

Les autorités belges ont pris un certain nombre de mesures budgétaires à la suite du confinement généralisé imposé au début de 2020, qui représentent 3.9 % du PIB. Les aides directes au revenu en représentent une part appréciable. Elles recouvrent notamment les mesures d'urgence prévues au titre du dispositif de chômage temporaire et du revenu de remplacement en faveur des travailleurs indépendants, ainsi que les compensations versées aux entreprises. Ces mesures ont été efficaces pour protéger les emplois et les entreprises et soutenir l'activité économique. Pour remédier aux problèmes de trésorerie à court terme, les pouvoirs publics ont autorisé les reports de remboursement de prêts, et mis en place un dispositif de garantie des nouveaux crédits et des nouvelles lignes de crédit (à hauteur de 10.7 % du PIB). Ces mesures, conjuguées à l'orientation accommodante de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et à l'assouplissement de la politique prudentielle de la Banque nationale de Belgique (BNB), ont permis de soutenir la demande agrégée. L'économie étant sur la voie de la reprise, certaines mesures ont été démantelées progressivement au début de l'automne. Les mesures d'urgence au titre du dispositif de chômage temporaire, en particulier, ne s'appliquaient plus aux nouveaux demandeurs, sauf pour les entreprises directement touchées par les mesures de confinement, tandis que les prestations versées aux personnes déjà en situation de chômage temporaire ont été maintenues jusqu'à la fin de 2020. Néanmoins, le gouvernement fédéral a réinstauré ces mesures d'urgence à la suite du durcissement des mesures d'endiguement intervenu au début de novembre.

Le redressement de l'économie devrait se poursuivre lentement dans un environnement incertain

La reprise sera temporairement entravée par les nouvelles mesures strictes d'endiguement, et elle sera vraisemblablement encore freinée par les mesures restrictives susceptibles d'être adoptées pour faire face à des résurgences sporadiques de la pandémie, jusqu'à ce que la vaccination contre le virus devienne généralisée à la fin de 2021. La reprise de l'investissement des entreprises sera lente, en raison de leur situation financière dégradée et de perspectives économiques incertaines. Étant donné que les mesures d'urgence prises au titre du dispositif de chômage temporaire ne peuvent permettre d'absorber toutes les pertes d'emploi, le chômage devrait augmenter à partir du quatrième trimestre de 2020, ce qui pèsera sur les salaires et les prix. Les destructions d'emploi nuiront à la consommation privée, en dépit de la générosité des prestations de chômage, car l'incertitude qui prévaut sur le marché du travail maintiendra l'épargne de précaution à un niveau élevé. En outre, la consommation de certains biens et services demeurera réduite, notamment dans les secteurs directement affectés par les mesures d'endiguement. Les exportations repartiront à la hausse parallèlement au redressement de l'économie mondiale.

Les mesures des pouvoirs publics devraient favoriser une reprise vigoureuse

Le gouvernement envisage d'accorder aux entreprises une exonération d'impôt temporaire sur leurs bénéfices si elles les affectent au renforcement de leurs fonds propres. Cela devrait contribuer à améliorer leur situation financière. Compte tenu du récent durcissement des mesures d'endiguement, les autorités devraient continuer d'apporter un soutien budgétaire à l'économie. Dans le même temps, elles devraient réserver ces mesures, notamment le dispositif de chômage temporaire, les reports de remboursement de prêts et les garanties publiques, aux seules entreprises directement touchées par les mesures de confinement, pour éviter d'aider des entités non viables. Cela contribuerait également à préserver la discipline budgétaire, sachant que la dette publique de la Belgique atteint déjà un niveau très élevé. Enfin, étant donné que des emplois vont être définitivement détruits, les autorités devraient renforcer les services publics de l'emploi pour favoriser l'amélioration des compétences et la reconversion des travailleurs.



Extrait de :
OECD Economic Outlook, Volume 2020 Issue 2

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/39a88ab1-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Belgique », dans *OECD Economic Outlook, Volume 2020 Issue 2*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/a073a3d1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.